

RCS : LILLE METROPOLE

Code greffe : 5910

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1986 B 00348

Numéro SIREN : 477 181 010

Nom ou dénomination : API RESTAURATION

Ce dépôt a été enregistré le 27/02/2018 sous le numéro de dépôt 4062

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE MÉTROPOLÉ

445 boulevard Gambetta
CS 60455
59338 Tourcoing Cedex

PORTALIS SOCIÉTÉ D'AVOCATS CONSEILS
BRUNO DEPRET & ASSOCIÉS
BP 50143
59001 Lille Cedex

RECEPISSE DE DEPOT DES COMPTES ET BILANS ANNUELS

Dénomination : API RESTAURATION

Numéro RCS : 477 181 010

Numéro Gestion : 1986B00348

Forme Juridique : Société anonyme à directoire
et conseil de surveillance

Adresse: 384 rue du Général de Gaulle
59370 Mons-en-Baroeul

Dépôt des Comptes Annuels

Exercice clôturé le : 31/08/2017

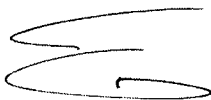
Durée de l'exercice : 12 mois

Comptes annuels déposés le : 26/02/2018

Sous le numéro : 4062

Délivré à Lille Métropole le 27 février 2018

Le Greffier,



API RESTAURATION

218 500 606 27

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 1.000.000 €uros

Siège social : 384 Rue du Général de Gaulle (59370) MONS-EN-BAROEUL

477.181.010 RCS LILLE METROPOLE

ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DU 10 FEVRIER 2018

EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2017

= POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME =

Le Président du Directoire,



Damien DEBOSQUE.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SA API RESTAURATION Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 384 RUE DU GENERAL DE GAULLE 59370 MONS EN BAROEUL Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 4 7 7 1 8 1 0 1 0 0 0 7 2 9 Néant ☐ *

					Exercice N clos le,		N-1	
					31082017	31082016		
			Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)			AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC			
		Frais de développement *	CX		CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	1 287 425	AG	1 062 553	224 872	204 933
		Fonds commercial (1)	AH	1 145 228	AI	1 024 514	120 714	120 714
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	11 645	AO	11 645		
		Constructions	AP	19 431 095	AQ	10 652 195	8 778 900	9 152 214
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	35 684 950	AS	22 589 042	13 095 908	13 076 157
		Autres immobilisations corporelles	AT	14 578 789	AU	9 700 747	4 878 042	4 446 040
		Immobilisations en cours	AV	93 472	AW		93 472	446 537
		Avances et acomptes	AX		AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
		Autres participations	CU	188 622	CV		188 622	148 622
		Créances rattachées à des participations	BB		BC			
		Autres titres immobilisés	BD		BE			
		Prêts	BF		BG			
		Autres immobilisations financières*	BH	329 774	BI		329 774	348 578
TOTAL (II)		BJ	72 751 000	BK	45 040 697	27 710 303	27 943 794	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	7 127 923	BM		7 127 923	6 853 168
		En cours de production de biens	BN		BO			
		En cours de production de services	BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
		Marchandises	BT		BU			
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	1 850	BW		1 850	1 003
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	74 257 406	BY	2 127 510	72 129 896	66 071 891
		Autres créances (3)	BZ	25 041 942	CA		25 041 942	19 564 037
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	15 096 192	CE		15 096 192	14 314 257
		Disponibilités	CF	24 313 611	CG		24 313 611	18 788 389
		Charges constatées d'avance (3)*	CH	434 640	CI		434 640	587 792
Comptes de régularisation	TOTAL (III)		CJ	146 273 563	CK	2 127 510	144 146 053	126 180 536
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)		CM					
	Ecart de conversion actif* (VI)		CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	219 024 563	IA	47 168 207	171 856 357	154 124 330
	Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	(3) Part à plus d'un an	CR	
Clause de réserve de propriété :*		Immobilisations :		Stocks :		Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SA API RESTAURATION</u>			Néant ☐ *	
			Exercice N	Exercice N - 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 1 000 000.....)	DA	1 000 000	1 000 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	100 000	100 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	46 396 033	35 322 903
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	20 352 127	15 073 130
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK	4 254 780	4 303 351
		TOTAL (I)	DL	72 102 941
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	2 114 788	2 917 778
	Provisions pour charges	DQ	7 327 972	6 164 037
	TOTAL (III)	DR	9 442 760	9 081 815
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	252 654	787 542
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	7 243 607	6 498 809
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	2 270 142	2 182 697
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	26 996 236	27 346 431
	Dettes fiscales et sociales	DY	49 366 575	49 263 039
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	4 181 442	3 164 611
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	90 310 656	89 243 130
	Ecart de conversion passif* (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	171 856 357	154 124 330
RENVois	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
		ID		
		IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	80 138 235	80 071 339
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		23 286

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SA API RESTAURATION							Néant ☐ *	
		Exercice N					Exercice (N - 1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue { biens * services *	FD	531 701 039	FE		FF	531 701 039	
		FG	7 651 086	FH		FI	7 651 086	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	539 352 124	FK		FL	539 352 124	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	11 982 873	
	Autres produits (1) (11)					FQ	162 915	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	551 497 913
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	225 193 950	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(274 755)	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	74 815 850	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	10 065 705	
	Salaires et traitements*					FY	145 134 355	
	Charges sociales (10)					FZ	56 936 782	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*					GA	9 518 960
							GB	743 934
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	48 528
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	8 426 389
	Autres charges (12)					GE	511 818	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	530 377 582
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	21 120 330
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	249 994	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN	117	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	250 111	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	401 560	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	401 560	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(151 449)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	20 968 882	
							17 519 422	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise SA API RESTAURATION										Néant ☐ *			
										Exercice N		Exercice N - 1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA		4 512	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									HB	416 259	122 135	
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC	1 397 746	1 106 577	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD	1 814 006	1 233 225	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE	21 120	203 014	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									HF	680 378	413 790	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions									HG	1 349 175	1 490 808	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH	2 050 673	2 107 612	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI	(236 667)	(874 387)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ	2 975 086	2 736 387	
Impôts sur les bénéfices * (X)										HK	(2 594 999)	(1 164 482)	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	553 562 029	524 920 240	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	533 209 902	509 847 110	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)										HN	20 352 127	15 073 130	
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO			
	(2)	Dont	produits de locations immobilières							HY			
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)							IG			
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *							HP	13 983	25 605	
			- Crédit-bail immobilier							HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								IH			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								IJ	44 324	126 923	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								IK			
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)								HX			
	(6ter)		Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)							RC			
			Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)							RD			
	(9)	Dont transferts de charges								A1	3 902 338	3 807 947	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)								A2			
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A3			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A4			
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6		obligatoires		A9					
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :										Exercice N Charges exceptionnelles Produits exceptionnels	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :										Exercice N Charges antérieures Produits antérieurs		

Désignation

SA API RESTAURATION

[illegible]

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise SA API RESTAURATION										Néant ☐ *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations				
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	2 317 932	KE		KF	171 504	
CORPORELLES	Terrains					KG	11 645	KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ	2 487 338	KK		KL	418 947	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM	237 482	KN		KO		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP	15 585 898	KQ		KR	1 342 432
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	33 587 725	KT		KU	5 597 778
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	363 544	KW		KX		
		Matériel de transport *				KY	7 894 047	KZ		LA	1 988 882	
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	5 506 493	LC		LD	682 201	
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours					LH	446 537	LI		LJ	521 104	
	Avances et acomptes					LK		LL		LM		
	TOTAL III					LN	66 120 709	LO		LP	10 551 344	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T	
		Autres participations					8U	148 622	8V		8W	40 000
Autres titres immobilisés					IP		IR		IS			
Prêts et autres immobilisations financières					IT	348 578	IU		IV	36 948		
TOTAL IV					LQ	497 200	LR		LS	76 948		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	68 935 841	ØH		ØJ	10 799 796		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence				
				par virement de poste à poste 1	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2			Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LV	56 784	LW	2 432 653	IX		
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY	11 645	LZ		
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB	2 906 286	MC		
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME	237 482	MF		
		Inst. gales, agencés et am. des constructions		IS		MG	641 002	MH	16 287 327	MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ	3 500 552	MK	35 684 950	ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencés, aménagements divers		IU		MM	16 372	MN	347 172	MO		
		Matériel de transport		IV		MP	952 611	MQ	8 930 318	MR		
		Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier		IW		MS	887 394	MT	5 301 299	MU		
		Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ	874 170	NA	93 472	NB		
	Avances et acomptes			NC		ND		NE		NF		
TOTAL III			IY		NG	6 872 102	NH	69 799 951	NI			
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		ØU		M7		ØW		
	Autres participations			IØ		ØX		ØY	188 622	ØZ		
	Autres titres immobilisés			II		2B		2C		2D		
	Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E	55 752	2F	329 774	2G		
	TOTAL IV			I3		NJ	55 752	NK	518 396	2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		ØK	6 984 638	ØL	72 751 000	ØM			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SA API RESTAURATION										Néant ☐ *		
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *										
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice				
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN				
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	1 036 374	PF	149 961	PG	55 179	PH	1 131 155			
Terrains		PI	11 645	PJ		PK		PL	11 645			
Constructions	Sur sol propre	PM	334 974	PN	207 259	PO		PQ	542 233			
	Sur sol d'autrui	PR	681 162	PS	22 162	PT	39 717	PU	663 606			
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions	PV	8 142 369	PW	1 790 801	PX	486 814	PY	9 446 355			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	20 511 568	QA	5 244 264	QB	3 166 790	QC	22 589 042			
Autres immobilisations	Inst. générales., agencements, aménagement divers	QD	361 939	QE	800	QF	16 372	QG	346 367			
	Matériel de transport	QH	4 710 820	QI	1 270 700	QJ	827 121	QK	5 154 399			
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	4 245 285	QM	833 013	QN	878 316	QO	4 199 982			
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT				
TOTAL III		QU	38 999 762	QV	9 369 000	QW	5 415 132	QX	42 953 629			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	40 036 135	ØP	9 518 960	ØQ	5 470 311	ØR	44 084 784			
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES										
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel						
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6					
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	89 476	N8	P6	P7	80 337	P8	P9	Q1	9 139		
Terrains	Q2		Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	24 148	R8	R9	S1	S2	S3	S4	24 148		
	Ins. gales, agenc et am. des const.	S5		S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4	841 088	T5	T6	T7	980 797	T8	(139 709)		
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	261 937	U9	V1	V2	184 295	V3	V4	V5	77 642	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7	132 527	V8	V9	W1	152 317	W2	(19 790)	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6	W7	W8	W9	X1		
TOTAL III	X2	286 084	X3	973 615	X4	X5	184 295	X6	1 133 114	X7	X8	(57 710)
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV	NL			NM			NO					
Total général (I+II+III+IV)	NP	375 560	NQ	973 615	NR	NS	264 632	NT	1 133 114	NU	NV	(48 571)
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	1 349 175	Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	1 397 746	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ	(48 571)		
CADRE C												
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice				
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8				
Primes de remboursement des obligations						SP		SR				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Nature des provisions					Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (I) *	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X	4 303 351	TM	1 349 175	TN	1 397 746	TO	4 254 780	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (I)	3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z	4 303 351	TS	1 349 175	TT	1 397 746	TU	4 254 780	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	2 917 778	4B	2 114 788	4C	2 917 778	4D	2 114 788	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4 851 361	4Y	5 554 323	4Z	4 851 361	5A	5 554 323	
	Provisions pour impôts (I)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (I)	5V	1 312 676	5W	757 279	5X	296 305	5Y	1 773 650	
	TOTAL II	5Z	9 081 815	TV	8 426 389	TW	8 065 444	TX	9 442 760	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	955 912	6B		6C		6D	955 912
		- corporelles	6E		6F		6G		6H	
		- titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
		- titres de participation	9U		9V		9W		9X	
		- autres immobilisations financières (I) *	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T	2 082 497	6U	48 528	6V	3 515	6W	2 127 510	
	Autres provisions pour dépréciation (I) *	6X		6Y		6Z		7A		
	TOTAL III	7B	3 038 409	TY	48 528	TZ	3 515	UA	3 083 422	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	16 423 575	UB	9 824 093	UC	9 466 705	UD	16 780 963
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE	8 474 917	UF	8 068 959				
	- financières		UG		UH					
	- exceptionnelles		UJ	1 349 175	UK	1 397 746				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.								10		

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation

SA API RESTAURATION

[illegible]

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SA API RESTAURATION										Néant ☐ *	
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	329 774	UV	329 774	UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	2 460 182		2 460 182					
	Autres créances clients		UX	71 797 224		71 797 224					
	Créance représentative de titres prêts ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée) U0		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY	161 730		161 730					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ	48 997		48 997					
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	9 214 616		9 214 616					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	3 359 811		3 359 811					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)		VC	11 772 195		11 772 195					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	484 594		484 594					
	Charges constatées d'avance		VS	434 640		434 640					
	TOTAUX			VT	100 063 761	VU	100 063 761	VV			
RENOIS	(1)	Montant des	– Prêts accordés en cours d'exercice	VD							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	– Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE							
				VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	23 427		23 427						
	à plus d'1 an à l'origine	VH	229 227		229 227						
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	7 243 607		520 632		6 722 975				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	26 996 236		26 996 236						
Personnel et comptes rattachés		8C	22 902 274		19 927 188		2 975 086				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	14 970 850		14 970 850						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	1 668 308		1 668 308						
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	3 600 739		3 600 739						
Obligations cautionnées		VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	6 224 403		5 750 043		474 360				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	45 016		45 016						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	6 406 568		6 406 568						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZL									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX			VY	90 310 656	VZ	80 138 235	10 172 421				
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	545 739	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise : SA API RESTAURATION										Néant ☐		Exercice N, clos le : 31/08/2017		
I. RÉINTÉGRATIONS										BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WA	20 352 127	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés								WB			
			de son conjoint				moins part déductible*		à réintégrer :		WC			
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD				Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE 53 115		XE	118 591		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF				Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)		WG 65 476					
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA				(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB					
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI		22 692 070		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX		XW	22 713 553		
	Amendes et pénalités		WJ		21 483		Charges financières (art. 212 bis) *		XZ					
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*												XY	
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)												I7	6 240 748	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL				Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		K7			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme										I8			
											ZN			
		Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*										WN		
												WO		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)												XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)		SU				Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW		WQ	454 468		
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)		SX				Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8					
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage												Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage												Y3		
II. DÉDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WR	49 879 487	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *												WS		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)												WT		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme										WU	21 091 059		
											WV			
											WH			
											WP			
											WW			
											XB			
Autres plus-values imposées au taux de 19 %												I6		
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*												WZ		
Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation										2A		XA		
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.												ZY	
	Majoration d'amortissement*												XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)		K9				Entreprises nouvelles 44 sexies		L2		XF		
		Pôle de compétitivité hors CICE (44 undecies)		L6				Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)		K3				
		Zone franche urbaine -TE (44 octies, octies A)		ØV				Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodécies)		1F				
Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindécies)										PC				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)												XS		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		Dont déduction exceptionnelle pour investissement		X9				Créance dérogée par le report en arrière de déficit		ZI		XG	9 737 237	
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage												Y2		
III. RÉSULTAT FISCAL										TOTAL II		XH	30 828 296	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :				bénéfice (I moins II)				XI		19 051 191		XJ		
				déficit (II moins I)										
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*								ZL				XL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*														
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)								XN		19 051 191		XO		

ETAT ANNEXE à : 9 - DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL

N° 2058-A

Désignation

SA API RESTAURATION

[illegible]

N° 2058-A

SA API RESTAURATION

[illegible]

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SA API RESTAURATION															Néant ☐ *						
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie			0C				AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserve légale		ZB										
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie			0D	15 073 130				{ - Autres réserves		ZD	11 073 130									
	Prélèvements sur les réserves			0E					Dividendes		ZE	4 000 000									
									Autres répartitions		ZF										
	TOTAL I			0F	15 073 130				Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)		ZG										
										TOTAL II	ZH	15 073 130									
DISTRIBUTIONS (Article 235ter ZCA)																					
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice															XV						
RENSEIGNEMENTS DIVERS																					
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail			J7				YQ													
	- Engagements de crédit-bail immobilier							YR													
	- Effets portés à l'escompte et non échus							YS													
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance							YT	6 417 071			5 818 194									
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris et de copropriété			J8	6 298 157			XQ	7 926 225			7 727 079									
	- Personnel extérieur à l'entreprise							YU	21 876 218			16 879 859									
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)							SS	4 795 229			3 788 089									
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages							YV													
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			ES				ST	33 801 107			33 292 527									
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052							ZJ	74 815 850			67 505 746									
	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE							YW	4 187 224			4 023 299									
IMPÔTS ET TAXES	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers			ZS				9Z	5 878 481			5 869 725									
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052							YX	10 065 705			9 893 024									
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée							YY	38 971 151			37 006 836									
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations							YZ	28 781 272			26 619 695									
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 1 ou modèle 2460 de 2012) *							0B	137 197 985												
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *							0S													
	- Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis :			111.00	handicapés) :			304.00	YP	6840.00			6557								
	- Effectif affecté à l'activité artisanale							RL													
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *							ZK				%									
	- Numéro du centre de gestion agréé *			XP				- Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)			Si oui cocher 1 Sinon 0			ZR	1						
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							RG													
	- Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies							RH													
REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.			JA				Plus-values à 15%			JK				Plus-values à 0%			JL			
								Plus-values à 19%			JM				Imputations			JC			
	Groupe : résultat d'ensemble.			JD				Plus-values à 15%			JN				Plus-values à 0%			JO			
								Plus-values à 19%			JP				Imputations			JF			
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale			JH				N° SIRET de la société mère du groupe			JJ										

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

API RESTAURATION

**Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 1.000.000 €uros**

**Siège social : 384 Rue du Général de Gaulle
(59370) MONS-EN-BAROEUL**

477.181.010 RCS LILLE METROPOLE

RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2017

PRESENTE A L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DU 10 FEVRIER 2018

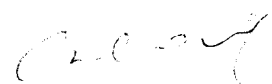
Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

Nous avons l'honneur de vous rendre compte de notre activité au cours de l'exercice 2016-2017.

Pendant l'exercice écoulé, nous avons pu exercer le contrôle permanent de la gestion de la Société par le Directoire et nous pouvons vous assurer du bien-fondé et de l'opportunité des actes de gestion de celui-ci.

Nous avons procédé aux opérations de contrôle et de vérification des comptes annuels arrêtés par le Directoire le 30 Novembre 2017 et à l'examen du rapport qu'il vous présente.

La Présidente du Conseil de surveillance,



Cécile DEBOSQUE.

API RESTAURATION

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 1.000.000 €uros

Siège social : 384 Rue du Général de Gaulle (59370) MONS-EN-BAROEUL

477.181.010 RCS LILLE METROPOLE

RESOLUTION D'AFFECTION
PROPOSEE A L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DU 10 FEVRIER 2018

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 AOUT 2017, d'un montant de 20.352.127 € €uros, de la manière suivante : distribution d'un dividende de 5 €uros par action, éligible à l'abattement de 40%, soit la somme de 5.000.000 €uros pour les 1.000.000 actions composant le capital social, et affectation du solde disponible, soit la somme de 15.352.127 €uros, au poste "AUTRES RESERVES".

RESOLUTION D'AFFECTION
VOTEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DU 10 FEVRIER 2018

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 AOUT 2017, d'un montant de 20.352.127 € €uros, de la manière suivante : distribution d'un dividende de 5 €uros par action, éligible à l'abattement de 40%, soit la somme de 5.000.000 €uros pour les 1.000.000 actions composant le capital social, et affectation du solde disponible, soit la somme de 15.352.127 €uros, au poste "AUTRES RESERVES".

= POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME =

Le Président du Directoire,



Damien DEBOSQUE.

A E Q U I T A S A U D I T

SOCIÉTÉ DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
Inscrite sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes,
rattachée à la Compagnie Régionale de DOUAI



G R E F F E

A P I R E S T A U R A T I O N

Société Anonyme au capital de 1 000 000 €

R.C.S. LILLE METROPOLE B 477 181 010

Siège Social :

384 rue du Général de Gaulle
59370 MONS EN BAROEUL

-o0o-

R A P P O R T D U C O M M I S S A I R E A U X C O M P T E S S U R L E S C O M P T E S A N N U E L S

Exercice clos le 31 août 2017

9 rue Delesalle – P.A. du Pré Catelan – 59110 LA MADELEINE LEZ LILLE

SARL au capital de 619 260 € – RCS LILLE METROPOLE B 046 350 088



Jean-François DARROUSEZ
Arnaud DHAUSSY
Marc DUBOIS
Benoît VANDERSCHelden

Sylvain CRETON
Hervé JOORIS
Christophe LEWANDOWSKI
Ingrid SIKORSKI

SOCIÉTÉ DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
Membre de la Compagnie Régionale de DOUAI

Mesdames, Messieurs les Actionnaires
de la société Anonyme
API RESTAURATION

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS **Exercice clos le 31 août 2017**

Aux Actionnaires de la Société API RESTAURATION,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société API RESTAURATION relatifs à l'exercice clos le 31 août 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} septembre 2016 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

www.aequitas.fr

9, rue Delesalle
PA du pré Catelan
59110 LA MADELEINE LEZ LILLE

Tél. : 03 20 74 64 40 - Courriel : audit@aequitas.fr

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- La note « Provisions pour risques et charges » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des indemnités de départ à la retraite, à l'évaluation des risques prud'homaux et à l'évaluation de la charge future induite par le plan d'attribution d'actions gratuites.
- La note « Créances » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la détermination de la dépréciation des comptes clients.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par la société, à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes le cas échéant.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-4 du Code de Commerce, pris en application de l'article L.441-6-1 dudit Code, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

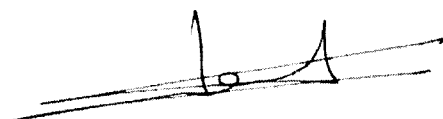
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

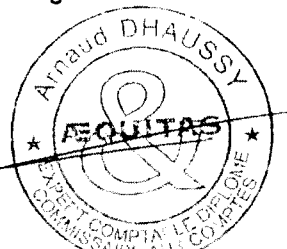
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à La Madeleine, le 26 janvier 2018.

Pour AEQUITAS AUDIT


Christophe LEWANDOWSKI
Associé


Arnaud DHAUSSY
Associé Gérant



Commissaires aux Comptes